



Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, Canada / G9A 5H7
Téléphone: (819) 376-5011

CAS - 89 M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

Le 20 décembre 2004

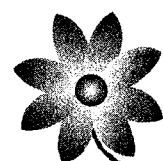
MADAME DENISE LAMONTAGNE
Secrétaire
Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Madame la Secrétaire,

Au nom de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à titre de vice-recteur aux ressources humaines au sein de cette institution, permettez-moi de partager avec les membres de la Commission des affaires sociales quelques éléments de réflexions qui pourront alimenter le débat entourant le projet de nouveau contrat social tel que défini dans l'avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, adressé à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine.

Dans un premier temps, je tiens à remercier la présidente du Conseil du statut de la femme, Madame Diane Lavallée, d'avoir invité l'Université du Québec à Trois-Rivières à soumettre ses commentaires à l'intérieur de ce débat qui nous apparaît fondamental pour le développement de la société québécoise dont les valeurs sociales et démocratiques en font un chef de file en matière d'égalité.

Comme établissement universitaire dont la mission première consiste à former des citoyennes et des citoyens responsables et éclairés, nous ne



35 ANS

pouvons que nous réjouir des avancées importantes des femmes au cours des dernières décennies, notamment en matière d'éducation. Nous sommes d'ailleurs à même de constater cette évolution remarquable au sein même de notre institution où, depuis quelques années, la clientèle étudiante féminine compose plus de la moitié de notre effectif étudiant. À l'automne 2004, les étudiantes représentaient en effet 66 % de la population étudiante au 1^{er} cycle et 53 % aux cycles supérieurs.

La place des femmes à l'UQTR a également progressé de façon significative du côté du corps professoral. Au début des années 1980, l'UQTR comptait environ 14 % de femmes professeures, présentes principalement dans des secteurs traditionnellement féminins, tels la santé, l'éducation, les arts, la musique et la psychologie. En 2004, les femmes comptent pour près du tiers (28,9 %) des professeurs et sont présentes dans la quasi totalité des départements (17 sur 19). Chez le personnel cadre, longtemps caractérisé par une très faible présence des femmes, on constate que la majorité des nouveaux postes ont été comblés par des femmes au cours des dernières années.

Mais au-delà de ces statistiques encourageantes, nous sommes tout à fait conscients que certaines inégalités persistent encore dans différentes sphères de l'activité économique et sociale au Québec. C'est pourquoi nous souscrivons d'emblée aux diverses mesures proposées dans le document du CSF et qui visent à maintenir et créer des alliances entre l'État et les différents acteurs de la société, notamment avec les universités, dans cette quête de l'égalité entre les sexes. L'engagement des universités dans ce nouveau contrat social pour l'égalité nous apparaît fondamental compte tenu des responsabilités qui relèvent des

établissements d'enseignement supérieur en terme de transmission des valeurs et d'étude des phénomènes sociaux. À cet égard, l'avis souligne avec justesse l'importance que les universités doivent accorder à la parité des représentants dans leurs instances administratives, aux valeurs d'égalité à transmettre à l'intérieur des programmes de formation des maîtres, à la lutte aux stéréotypes et à l'accessibilité aux différents programmes d'études, etc. D'autres actions mentionnées dans l'avis, visant notamment à assurer une meilleure conciliation des études avec les responsabilités parentales ainsi qu'à offrir des conditions de travail mieux adaptées à la réalité familiale des travailleuses et des travailleurs, nous semblent particulièrement pertinentes pour favoriser un milieu d'études et de travail encore plus égalitaire entre les hommes et les femmes.

En guise de conclusion, j'aimerais réitérer l'engagement de l'Université du Québec à Trois-Rivières à se joindre aux différents acteurs de la société québécoise pour participer au débat visant l'élaboration d'un nouveau contrat social et bâtir ensemble une société plus égalitaire entre les hommes et les femmes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire, mes sentiments les plus distingués.



André G. Roy

Vice-recteur aux ressources humaines

c.c. M^{me} Diane Lavallée, présidente du Conseil du Statut de la femme